

conservateur défait, plutôt que par l'entremise de M. Arnold Peters, député PSD de Timiskaming au Parlement.

Le conseiller M. Ken Buffam, c'est dit d'avis que M. Peters méritait certains égards en tant que député élu.

«Peut-être serait-il plus simple de passer par la porte d'en arrière, a déclaré M. Lavigne. Si M. Peters s'occupait de la chose, il pourrait nous nuire au lieu de nous aider».

«Nous avons ici une circonscription perdue par 210 voix a ajouté le maire. Tout ce que nous avons à faire c'est d'appliquer ce qui a été recommandé.»

Récemment, M. Rice a cherché à obtenir, mais sans succès, une initiative du gouvernement pour ce qui est d'améliorer la grève à Haileybury. M. Cooke a dit que le gouvernement n'avait alors rien fait à propos de la demande du candidat conservateur défait.

Le conseil n'a pas autorisé M. Haskett à adresser copie de la résolution à M. Peters.

Ma déclaration n'est pas aussi énergique que ce communiqué, car je m'inspirais de rumeurs que j'avais entendues. Cependant, je demanderai qui est M. Grosart? Quelle autorité a-t-il pour parcourir le pays et inciter les gens à faire abstraction des procédés démocratiques en cause dans cette affaire? M. Grosart dirige-t-il le ministère des Postes? Nous avons déjà eu, je crois, la réponse du ministre des Postes qui a autorisé la construction de ce bureau de poste. Nous lui demandons en ce moment s'il appuie sur les dires de M. Grosart ou s'il autorise la construction d'un bureau de poste parce que certaines conditions préalables ont été remplies?

Je ne vois aucune objection, monsieur le président, à ce que M. Rice vienne à Ottawa demander tout ce qu'il peut obtenir pour ma circonscription et ses amis dans cette circonscription. Nous habitons tous deux cette circonscription et nous voulons obtenir autant que possible pour elle. Je ne m'oppose pas vraiment à ce que le conseil municipal fasse ce qu'il désire faire. Cependant, monsieur le président, la situation à Haileybury est une honte. Nous louons dans cette ville un bureau de poste qui, à mon avis, ferait honte à toute ville n'ayant que le quart de l'importance d'Haileybury. La ville d'Haileybury progresse constamment, de sorte qu'à mon avis elle a le droit de s'attendre à avoir un bien meilleur bureau de poste que celui qu'elle a.

Permettez-moi de vous raconter ce qui s'est produit à propos du bureau de poste d'Haileybury. Il y a quelques années, le maître de poste de cette ville était un certain M. Hamilton. A son décès, sa succession s'est emparée de la propriété qui lui appartenait, c'est-à-dire le bureau de poste. La succession a vendu le bureau de poste à M. Cooke, qui est maintenant maître de poste, mais il n'a aucunement les qualités voulues pour diriger un bureau de poste. Il a un personnel de trois personnes. On me dit que M. Cooke n'a

subi aucune formation et n'a pas eu à subir d'examen avant d'être nommé, comme c'est le cas pour ses employés.

De plus, M. Cooke est maire de la ville. Il n'est pas étonnant que M. Cooke ne m'ait jamais écrit, en ma qualité de député fédéral, au nom du conseil, pour demander un nouveau bureau de poste, car si Haileybury obtient un nouveau bureau de poste, probablement n'en sera-t-il plus le titulaire. Il ne louera plus l'immeuble au ministère des Postes, ce qui lui permet présentement d'être maître de poste. Je ne voudrais pas qu'on dise que je suis opposé à M. Cooke lui-même, et je vois d'ailleurs que ce genre d'arrangement présente certains avantages. Cependant, c'est un arrangement qui, à mon sens, ne doit pas se perpétuer.

J'ai ici une circulaire de la Commission du service civil, annonçant qu'on demande un maître de poste à Elk Lake (Ontario). Sous la rubrique «Qualités requises», il est précisé dans une note que le maître de poste devra fournir un immeuble convenable. Deuxièmement, le candidat heureux ne sera pas tenu de se consacrer constamment à ses fonctions. Contrairement à la situation dont a parlé le ministre des Postes il y a quelques minutes, cette situation va permettre à l'intéressé d'exploiter sa boulangerie presque à plein temps tout en dirigeant le bureau de poste. Le ministre des Postes n'a pas lieu de s'inquiéter: il n'y a pas de boulangerie d'une telle importance à Elk Lake. Cependant, il me semble que nous perpétons une situation qui cause pas mal de difficultés dans la région d'Haileybury.

Un des problèmes qui peut se poser ici, à mon avis, c'est que les citoyens eux-mêmes ont été si mal informés dans le passé par les politiciens. Il est certain qu'ils sont mal informés par M. Grosart à l'heure actuelle. A mon avis, M. Grosart ne devrait pas être en mesure de parler au nom du ministre des Postes et de s'engager de la sorte. On fait croire, que les bureaux de poste s'obtiennent par favoritisme politique. Je suis d'accord avec le ministre des Postes, et j'espère que c'est là son opinion, que les bureaux de poste ne s'obtiennent pas de cette façon. Il faut remplir certaines conditions, et les considérations politiques n'entrent pas en ligne de compte. Si ce n'est pas le cas, alors cette circulaire de la Commission, dont j'ai parlé, ne devrait pas être envoyée par la Commission du service civil, mais bien par le candidat défait. Celui-ci serait capable de nommer le maître de poste dans cette ville.

Je n'ai pas de raison de ne pas croire que le favoritisme politique, pris dans son sens ancien, n'a plus rien à voir à ces nominations. C'est un mauvais service quand on place un homme à la direction d'une municipalité.